



Ce document a été numérisé par le CRDP  
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets  
d'Examens de l'enseignement  
professionnel

# BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE

SESSION 2011

SOUS EPREUVE E3B – U32

*L'utilisation de cette fiche par les centres d'examen est facultative*

## COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT

	BAREME
RECEVABILITE	/ 2 points
ANALYSE DES SPECIALITES	/ 8 points
ANALYSE DU DISPOSITIF	/ 4 points
ANALYSE GLOBALE DE LA PRESCRIPTION	/ 11 points
FORMALITES DE DELIVRANCE	/ 2 points
CONSEILS AU PATIENT	/ 13 points
	...../40 points
<b>candidat N°..... NOTE</b>	<b>/20</b>

arrondie au ½ point supérieur

## DOCUMENT A RENDRE AVEC LA COPIE DU CANDIDAT

Brevet professionnel				
Spécialité : Préparateur en Pharmacie		Epreuve : U 32 Commentaire technique écrit		
Session 2011	Repère : U 32	Durée 1 h 00	Coef. 5	1/6
<b>CORRIGE</b>				

## INSTRUCTIONS AUX CORRECTEURS

Avant de débiter la correction des copies, les membres de la commission de correction se réuniront afin de prendre connaissance du corrigé et du barème à appliquer.

Si en cours de correction des erreurs sur les copies se présentent et qu'elles ne sont pas envisagées dans le corrigé, il appartiendra alors aux membres de la commission de décider collégalement de la pénalité à appliquer pouvant aller jusqu'au 0 au paragraphe concerné (ex. : erreur d'analyse des posologies autre que celles portant sur les doses maximales).

Les décisions prises seront mentionnées par la commission sur le « corrigé type » qui sera remis au rectorat.

La note 0 ne peut être attribuée lorsque les conclusions de l'analyse sont exactes mais non justifiées.

La note 0 sera attribuée uniquement :

- en cas de contre-indication absolue ou interaction médicamenteuse majeure non signalée ou signalée à tort,
- en cas de posologie anormale non signalée ou signalée à tort. (Rappel du cahier des charges de l'épreuve : une posologie est considérée comme anormale quand la dose maximale par prise ou par 24 heures est dépassée par rapport aux documents fournis).

Une interaction médicamenteuse d'un autre niveau que contre-indiquée non signalée ou signalée à tort, ou une durée de traitement thérapeutique et non législative incorrecte non relevée ou relevée à tort n'entraînent pas 0 au CTE.

Les réponses attendues peuvent être données par le candidat dans une autre rubrique que celle prévue dans le corrigé : elles devront être impérativement prises en compte mais ne seront notées qu'une seule fois.

Toute remarque pertinente, correctement justifiée et conforme à la pratique doit être prise en compte par le correcteur et notée comme telle.

Brevet professionnel				
Spécialité : Préparateur en Pharmacie		Epreuve : U 32 Commentaire technique écrit		
Session 2011	Repère : U 32	Durée 1 h 00	Coef. 5	2/6
<b>CORRIGE</b>				



## 1. RECEVABILITE DE L'ORDONNANCE

**2 points ou 0**

Toutes les mentions légales obligatoires de l'ordonnance sont présentes ;  
l'ordonnance est recevable.

**Un seul élément absent ou un signalement à tort entraîne la note 0/2 points**

## 3. ANALYSE DU DISPOSITIF

**4 points**

### **Collier cervical C1**

#### Description :

- collier cervical léger (0,5 point)

#### Intérêt :

- permet de diminuer les sollicitations mécaniques du rachis cervical (maintien des cervicales au repos) (0,5 point)

#### Indications :

- douleurs du rachis cervical (0,5 point)

#### Prise de mesures :

- tour de cou et essayage du collier (0,5 point)
- la hauteur du collier, pouvant varier en fonction du tour de cou, sera choisie de manière à ce que le menton soit à l'horizontal.

#### Utilisation :

- il sera porté par le malade dès que possible et le plus souvent possible, sauf la nuit. (0,5point)
- lavage possible à l'eau savonneuse, séchage à l'écart des sources de chaleur. (0,5 point)
- se mettre devant un miroir pour avoir le regard et menton à l'horizontal au moment de la pose. (0,5 point)
- Prise en charge selon LPPR (0,5 point)

### **Brevet professionnel**

Spécialité : Préparateur en Pharmacie		Epreuve : U 32 Commentaire technique écrit		
Session 2011	Repère : U 32	Durée 1 h 00	Coef. 5	3/6
<b>CORRIGE</b>				

**8 points**

**2. ANALYSE DES SPECIALITES**

Nom Dosage DCI	Liste et/ou législation particulière	Classe pharmacologique et/ou thérapeutique précise	Indication thérapeutique succincte (dans le cadre de l'ordonnance)	Utilisation et/ou mode d'emploi
ZECLAR® 500 mg Clarithromycine Comprimé	Liste I	Antibiotique, famille des macrolides (antibactérien), (0,5 pt)	Traitement de la sinusite aiguë (ou infection ORL) (0,5 pt)	A prendre indépendamment de la prise d'aliments (0,25 pt)
RHINOFLUJIMUCIL® Acétylcystéine 100 mg Tuaminoheptane 50 mg Benzalkonium 1,25 mg Solution pour pulvérisation nasale	Liste II	Association : mucolytique (0,5 pt) Sympathomimétique (ou vasoconstricteur) (0,5 pt) en association avec un antiseptique (0,5 pt)	Traitement local symptomatique de courte durée des affections rhynopharyngées avec sécrétion excessive de la muqueuse. (0,5 pt)	Deux pulvérisations dans chaque narine. (0,25 pt) Ne pas avaler (0,25 pt) A conserver 20 jours après ouverture (0,25 pt)
MIOREL® 4 mg Thiocolchicoside Gélule	Liste I	Myorelaxant (0,5 pt)	Traitement d'appoint des contractures musculaires douloureuses en rhumatologie (0,5 pt)	A avaler avec un verre d'eau (0,5 pt)
ZOCOR® 20mg Simvastatine Comprimé	Liste I	Inhibiteur de HMG Co-A réductase (ou statine), (0,5 pt)	Traitement de l'hypercholestérolémie (0,5 pt)	A prendre le soir (0,5 pt)
0,5 point ou 0 pour la colonne	0,5 point ou 0 pour la colonne	3 points au total	2 points au total	2 points au total

Pour les deux premières colonnes, une erreur ou un oubli entraînent 0 à la colonne.

Brevet professionnel			
Spécialité :	Préparateur en Pharmacie	Epreuve : U 32 Commentaire technique écrit	
Session 2011	Repère : U 32	Durée 1 h 00	Coef. 5
<b>CORRIGE</b>			
		4/6	



#### 4. ANALYSE GLOBALE DE LA PRESCRIPTION

**11 points**

**- But thérapeutique : 3 points (ne pas attribuer de point à la mention des spécialité)**

L'ordonnance s'adresse à un adulte qui souffre d'hypercholestérolémie, (1 pt) d'une sinusite aiguë (1 pt) et de cervicalgies (1 pt).

**- Association bénéfique : 3 points**

- L'infection ORL est prise en charge par ZECLAR<sup>®</sup>, anti-infectieux (traitement général) et RHINOFLUIMICIL<sup>®</sup> (traitement local) (1 pt); association de trois principes actifs (mucolytique/vasoconstricteur décongestionnant/antiseptique local pour RHINOFLUIMUCIL<sup>®</sup>) (1 pt)

- La cervicalgie est traitée par MIOREL<sup>®</sup> (myorelaxant par voie générale) et par le port d'un collier cervical (support mécanique). (1 pt)

**- Association médicamenteuse contre-indiquée : 3 points**

ZECLAR<sup>®</sup> (macrolide) et ZOCOR<sup>®</sup> (simvastatine) : diminution du métabolisme hépatique de la simvastatine avec risque de rhabdomyolyse : **contre indication absolue.**

**Attention : Cette interaction médicamenteuse contre indiquée non signalée par le candidat entraîne 0 au CTE.**

**- Conclusion globale de l'analyse : 1 point**

Cette ordonnance comporte une erreur majeure (association ZECLAR<sup>®</sup> et ZOCOR<sup>®</sup> contre-indiquée) : ne pas délivrer. Alerter le pharmacien.

**La note 0 ne peut être attribuée lorsque les conclusions de l'analyse sont exactes mais non justifiées.**

**- Délivrance : 1 point**

ZECLAR<sup>®</sup> 500 mg : ne pas délivrer (\*)

RHINOFLUIMUCIL<sup>®</sup> : 1 flacon

MIOREL<sup>®</sup> 4 mg : 1 boîte de 24 gélules

ZOCOR<sup>®</sup> 20 mg : (on acceptera une des deux réponses) ne pas délivrer(\*) ou une boîte de 28 comprimés (car il s'agit d'un traitement de fond)

Collier cervical C1 : 1 boîte

**(\*) si les produits sont délivrés par le candidat malgré la conclusion globale de l'analyse mentionnant une erreur majeure, ne pas attribuer le point de cette question mais pénaliser par 0/11 à "analyse globale". Attention à tenir compte des remarques.**

#### 5. FORMALITES DE DELIVRANCE

**2 points**

Spécialités nécessitant des formalités de délivrance :

ZECLAR<sup>®</sup> 500 mg, RHINOFLUIMICIL<sup>®</sup>, MIOREL<sup>®</sup>, ZOCOR<sup>®</sup> 20 mg

Inscrire sur les conditionnements de ces spécialités : posologie et mode d'emploi.

**Si une spécialité manquante ou un signalement à tort : noter 0/2 à la question.**

Brevet professionnel				
Spécialité : Préparateur en Pharmacie		Epreuve : U 32 Commentaire technique écrit		
Session 2011	Repère : U 32	Durée 1 h 00	Coef. 5	5/6
<b>CORRIGE</b>				

## 6. CONSEILS AUX PATIENTS

13 points

Les auteurs du sujet ont attribué :

- 10 points aux conseils mentionnés en caractères gras jugés incontournables et obligatoires. (points)
  - 3 points à tout conseil complémentaire soit 6 conseils supplémentaires au choix (6 x 0,5 = 3 pts)
- Toute remarque pertinente, correctement justifiée et conforme à la pratique, doit être prise en compte par le correcteur et notée comme telle, même si elle ne figure pas dans le corrigé.

### Conseils liés aux médicaments (pour un total de 2 points obligatoires)

#### ZOCOR® 20 mg

- signaler au médecin toute douleur musculaire inhabituelle ou récurrente (crampes, faiblesse musculaire) potentiellement liée à l'utilisation de la simvastatine. (1 point)
- éviter de consommer pamplemousse ou jus de pamplemousse. (0,5 point)
- importance d'associer un régime hypocholestérolémiant (0,5 point)
- signaler ce traitement à tout médecin prescrivant une nouvelle ordonnance

#### MIOREL® 4 mg

- possibilité de diarrhée, dans ce cas réduire la posologie.

#### ZECLAR®

- risque de troubles intestinaux.

#### RHINOFLUIMUCIL®

- risque de sécheresse nasale.
- risque de troubles cardiaques.

### Conseils liés aux pathologies (pour un total de 8 points obligatoires)

#### SINUSITE

- Eviter les atmosphères enfumées, polluées. (1 pt)
- Appliquer les règles d'hygiène : lavages réguliers des mains, mouchoirs jetables, (1 point si exemples donnés sinon 0,5 point)
- aérer quotidiennement le domicile.

#### HYPERCHOLESTEROLEMIE

- pratiquer une activité physique régulière pour éviter la sédentarité : marche, vélo (1 point si exemples donnés sinon 0,5 pt)
- éviter ou diminuer les aliments responsables des hypercholestérolémies (jaune d'œuf, graisses animales saturées : charcuterie, beurre, viennoiseries, plats cuisinés... ) (1 point si exemples donnés sinon 0,5 pt)
- privilégier les aliments contenant des acides gras mono ou poly-insaturés (huiles végétales, poissons gras riches en Oméga 3...) (1 point si exemples donnés sinon 0,5 pt)
- supprimer le tabac (1 point)
- alcool : pas plus de 2 verres de vin par jour. (1 point)
- Surveiller les autres facteurs de risque cardiovasculaire : la survenue d'une HTA, ...
- consommer des fibres
- bilan régulier conseillé

#### DOULEURS CERVICALES

- protéger la zone cervicale du froid (1 point)
- adapter les postures et le poste de travail

Attention : les conseils au patient peuvent avoir été cités par le candidat dans les autres paragraphes de la copie ; il faut les prendre en compte en ne les notant qu'une seule fois.

Brevet professionnel				
Spécialité : Préparateur en Pharmacie		Epreuve : U 32 Commentaire technique écrit		
Session 2011	Repère : U 32	Durée 1 h 00	Coef. 5	6/6
<b>CORRIGE</b>				